

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU GIP78 du 20 janvier 2026

L'Assemblée Générale extraordinaire du Groupe Interreligieux pour la Paix 78 s'est tenue le mardi 20 janvier 2026 en salle Marcelle Tassencourt, 7 bis rue Pierre Lescot à Versailles.

La présidente Ariane de BLIC ouvre l'assemblée générale extraordinaire à 20h15. Sur les 88 adhérents 2025, 42 étaient présents, 17 avaient donné leur pouvoir pour être représentés.

L'Assemblée Générale extraordinaire a voté à l'unanimité des présents et représentés, pour les deux résolutions suivantes de modification des statuts en date du 1er octobre 2001 et modifiés le 19 mai 2017.

Résolution 1 : L'AG extraordinaire approuve la modification de la durée de l'association, qui devient illimitée .

Résolution 2 : L'AG extraordinaire approuve le passage de 4 à 6 membres dans le Collège des Adhérents au conseil d'administration.

En conséquence une annexe 2 ci-dessous. est ajoutée aux statuts.

### ANNEXE 2

Par décision en Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 2026, comme autorisé par l'article 12 des présents statuts, et compte-tenu de l'annexe 1, les articles 3 et 10 sont modifiés comme suit.

#### Article 3

Le siège de l'association est fixé au 24 rue Berthier 78000 Versailles.

Son siège peut être transféré, dans les Yvelines, par décision du conseil d'administration.

La durée de l'association est illimitée.

#### Article 10 – Conseil d'Administration

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration se composant ainsi :

.....

b) 6 membres élus par l'assemblée générale.

Il sont élus pour 3 ans.

Le membres sortants son rééligibles.

.....

La présidente Ariane de BLIC clôt l'assemblée générale extraordinaire à 20h30.

A de Blic

Ariane de BLIC  
Présidente du GIP78